

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE  
DES PROJETS TERRESTRES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact  
pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement  
technique sur le territoire de la municipalité de Bury  
par Valoris**

**Dossier 3211-23-089**

**Le 3 février 2021**

**Ministère  
de l'Environnement  
et de la Lutte contre  
les changements  
climatiques**

**Québec** 



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) sur le territoire de la municipalité de Bury par Valoris est recevable, soit qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

### 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2017-08-16	Réception de l'avis de projet
2017-08-30	Délivrance de la directive ministérielle
2020-04-08	Réception de l'étude d'impact
2020-04-14	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2020-06-10	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issu de la consultation des ministères et organisme concernés
2020-09-22	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet
2020-10-28	Transmission à l'initiateur de projet du deuxième document de questions et commentaires issus de la consultation des ministères et organisme concernés
2020-12-23	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet

### 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le LET de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) est situé sur le territoire de la municipalité de Bury, dans la région administrative de l'Estrie.

La capacité actuellement autorisée par un certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (chapitre Q-2) daté du 19 juin 2009 est de 755 000 m<sup>3</sup> et comprend douze cellules d'enfouissement. L'initiateur prévoit atteindre la capacité totale autorisée au printemps 2021.

Le projet d'agrandissement élaboré par l'initiateur comprend l'aménagement de dix nouvelles cellules d'enfouissement totalisant une empreinte au sol d'environ 29,5 ha. Cet agrandissement permettra une capacité totale approximative d'enfouissement de 5,3 millions de mètres cubes de matières résiduelles. À raison d'un taux d'enfouissement annuel maximal de 99 500 t, la durée d'exploitation est estimée à environ 50 ans. L'initiateur prévoit également la mise à niveau du système de traitement du lixiviat et de destruction thermique du biogaz.

### 3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères et l'organisme suivants :

- le Bureau de la performance organisationnelle;
- la Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction adjointe du 3RV-E;
- la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État;
- la Direction de la protection des espèces et des milieux naturels;
- la Direction de la qualité de l'air, du climat et des milieux aquatiques;
- la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines;
- la Direction des eaux usées;
- la Direction générale de la transition climatique;
- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de l'Économie et de l'Innovation;
- le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- la Société québécoise de récupération et de recyclage.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VALORIS. *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Valoris à Bury – Étude de potentiel archéologique*, par AECOM Consultants inc., avril 2018, 44 pages;
- VALORIS. *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) de Bury – Étude hydrogéologique et géotechnique*, par Groupe Alphard inc., février 2019, 178 pages et 6 annexes;

- VALORIS. *Étude d'intégration au paysage du L.E.T.*, par Les Services EXP inc., 21 mai 2019, 40 pages;
- VALORIS. *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Valoris à Bury – Étude sectorielle du climat sonore*, par AECOM Consultants inc., juillet 2019, 76 pages et 4 annexes;
- VALORIS. *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Valoris à Bury – Étude sectorielle de la circulation*, par AECOM Consultants inc., juillet 2019, 52 pages;
- VALORIS. *Étude d'impact sur l'environnement en vue de l'agrandissement du LET de la Régie Intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke – Rapport technique*, par TETRA TECH QE inc., 21 août 2019, 345 pages et 9 annexes;
- VALORIS. *Étude d'impact sur l'environnement en vue de l'agrandissement du LET Valoris – Rapport de modélisation de la dispersion atmosphérique*, par TETRA TECH QE inc., 11 décembre 2019, 133 pages et 8 annexes;
- VALORIS. *Rapport sur les consultations publiques d'acceptabilité sociale pour le projet d'agrandissement du LET de Bury*, par Céline Martel en collaboration avec Paul Thibault, décembre 2019, 459 pages et 10 annexes;
- VALORIS. *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Valoris à Bury – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par AECOM Consultants inc., mars 2020, 720 pages et 10 annexes;
- VALORIS. *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Valoris à Bury – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions du MELCC*, par AECOM Consultants inc., septembre 2020, 656 pages et 28 annexes;
- VALORIS. *Agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Valoris à Bury – Étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions du MELCC (Série 2)*, par AECOM Consultants inc., décembre 2020, 283 pages et 8 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et l'organisme démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée d'août 2017.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le 17 février 2021.

## **RECOMMANDATION AU MINISTRE**

L'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle. Compte tenu du fait que le projet comporte des enjeux dont la nature permet de croire que la tenue d'une audience publique est inévitable, nous recommandons, conformément au sixième alinéa de l'article 31.3.5 de la LQE, de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de

tenir une audience publique sur l'environnement sans que l'initiateur du projet n'ait à entreprendre la période d'information du public.

*Original signé*

**Karine Lessard, M. Env.**

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres